



CRMSF/RA/2025/annexe 5

NOTE DE POLITIQUE GENERALE DE LA CRMSF

Les arbres en contexte patrimonial

CONTEXTE

Les arbres constituent des éléments essentiels des paysages culturels et naturels. Leur gestion, en particulier dans des contextes patrimoniaux (parcs historiques, sites classés, alignements ou arbres remarquables), suscite des débats récurrents au croisement de plusieurs enjeux : conservation du patrimoine, sécurité publique, biodiversité et attentes sociales.

Certains ensembles arborés – tels que les drèves historiques ou les arbres vétérans – participent directement à la valeur universelle ou locale des sites, tant par leurs qualités historiques, esthétiques que sociales.

Par ailleurs, les cas récents d'abattage ou de restauration d'arbres anciens montrent une sensibilité accrue du public et une évolution des connaissances scientifiques quant à leur importance environnementale. Les changements climatiques impactent plus directement certaines essences dont certains sujets remarquables tendant à disparaître, par exemple le hêtre pourpre.

La gestion des arbres patrimoniaux s'inscrit donc dans un cadre complexe, nécessitant une approche multidimensionnelle et concertée, intégrant expertise scientifique, contraintes réglementaires, vision paysagère et perception sociale.

ANALYSE

1. Les intérêts multiples des arbres

La valeur d'un arbre dans un contexte patrimonial peut être appréhendée à travers plusieurs dimensions complémentaires :

a) Intérêt intrinsèque de l'arbre

Certains arbres présentent une valeur propre, indépendante de leur environnement immédiat :

- valeur historique (arbre ancien ou témoin d'une époque) ;
- valeur scientifique, botanique et/ou dendrologique (rareté ou mensurations remarquables) ;
- valeur mémorielle ou symbolique.

Dans certains cas, l'arbre constitue lui-même l'objet patrimonial, comme un arbre remarquable ou classé, auquel cas la priorité est sa conservation le plus longtemps possible.

b) Valeur d'accompagnement

Un arbre peut également contribuer à la qualité de son environnement par :

- la structuration d'un paysage (alignement, drève) ;
- l'accompagnement d'un bâtiment ou d'un site (chapelle, parc, château) ;
- la contribution à une composition paysagère ou historique.

Dans ce cas, la valeur patrimoniale repose sur la relation entre l'arbre et son environnement.

c) Valeurs complémentaires

D'autres intérêts doivent être pris en compte, souvent en interaction :

- biodiversité (habitats, corridors écologiques) ;
- services écosystémiques (ombrage, microclimat, santé humaine) ;
- valeur sociale et affective pour les usagers.

2. Les principaux cas de figure de gestion

Les moyens de gestion des arbres patrimoniaux sont multiples et impliquent une mise en balance de différents intérêts.

a) L'abattage

L'abattage constitue une mesure exceptionnelle et ne peut être envisagé que dans les situations suivantes :

- risque avéré pour la sécurité publique, dûment démontré ;
- atteinte grave aux intérêts patrimoniaux d'un bien (structure, lisibilité historique, etc.) ;
- impossibilité de concilier la présence de l'arbre avec une restauration patrimoniale justifiée et documentée.

Dans tous les cas, une apparente dangerosité doit être objectivée par une expertise. L'abattage ne doit intervenir qu'après analyse approfondie de l'état physiologique de l'arbre et des alternatives possibles (sécurisation, périmètre de protection, taille).

Dans les ensembles patrimoniaux, un abattage peut être envisagé pour justifier la préservation ou la restauration d'un intérêt du bien patrimonial. Par exemple, l'abattage d'un sujet ayant poussé spontanément dans une perspective paysagère importante dans la composition d'un jardin historique ou de la végétation spontanée le long de mur ancien. L'abattage peut alors être compensé par de nouvelles plantations.

Un arbre mort ne doit pas être automatiquement abattu. Selon le contexte, il peut être :

- conservé pour sa silhouette sculpturale (valeur paysagère) ;
- maintenu comme chronoxyle (support de biodiversité) ;
- sécurisé par des mesures adaptées (périmètre, taille douce).

b) L'entretien et la gestion courante

L'entretien vise à prolonger la durée de vie des arbres en garantissant leurs qualités patrimoniale et environnementale par :

- des tailles adaptées par des élagueur-grimpeurs professionnels ;
- un suivi sanitaire régulier ;
- une gestion différenciée selon les âges (stades de développement) et états sanitaires.

L'élagage et l'entretien constituent les interventions à privilégier, car ils permettent de prolonger la durée de vie des arbres, de maintenir leur rôle paysager et de réduire les risques éventuels.

c) La plantation et le renouvellement

La plantation intervient dans plusieurs contextes :

- remplacement à la suite d'abattage ;
- restauration d'un état historique ;
- adaptation au changement climatique ou aux fonctions actuelles.

Il convient de souligner que la valeur d'un arbre ancien ne peut être immédiatement compensée par une plantation : les fonctions écologiques et patrimoniales des grands arbres nécessitent des décennies pour se reconstituer.

Le projet de plantation doit être argumenté, tenant compte du contexte patrimonial, de l'évolution du site et de l'environnement (type de sol, climat, etc.). Selon cette analyse, il ne sera pas systématiquement pertinent de replanter la même essence au même endroit ni même de reproduire le même dispositif de plantation. Par exemple, la suppression d'une haie peut parfois être compensée par la plantation d'un arbre de position et inversement.

De même, des stratégies mixtes (conservation partielle + replantation progressive) peuvent être privilégiées afin de concilier continuité patrimoniale et renouvellement.

Enfin, tout en étant ouverte à des plantations anticipant les conséquences du changement climatique, la Commission insiste sur le choix d'essences indigènes et communes dans l'aire géographique concernée sauf dans des cas précis comme un jardin botanique ou une collection dendrologique. À nouveau, l'essence doit être justifiée par rapport au contexte patrimonial et aux usages du site.

Concernant la plantation elle-même, celle-ci doit se faire dans les règles de l'art afin d'assurer un bon développement racinaire, la pérennité des sujets et leur intégration paysagère. Une attention particulière doit être portée aux conditions de sol, d'arrosage et de protection initiale.

d) Les travaux à proximité des arbres

Les interventions à proximité des sujets (aménagements, stationnement, voiries, réseaux) peuvent présenter des risques importants sur le système racinaire ou sur les sols, de modification des conditions hydriques ou d'altération de l'environnement paysager.

Une évaluation préalable est indispensable pour identifier les mesures à intégrer dans le cahier des charges afin de protéger activement les sujets :

- éviter tout compactage du sol (passage d'engins, stockage) ;
- protéger la zone racinaire (zone critique) ;
- interdire les excavations non contrôlées ;
- mettre en place des dispositifs de protection du tronc ;
- éviter l'introduction d'espèce invasives.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

La gestion des arbres sous l'angle patrimonial requiert une approche intégrée, fondée sur une compréhension fine de leurs multiples valeurs et des interactions entre patrimoine, nature et société.

La CRMSF insiste sur les recommandations suivantes :

1. **Adopter une approche multicritère systématique** : toute décision doit reposer sur une analyse combinant valeur patrimoniale, état sanitaire, sécurité, biodiversité et usage.

2. **Recourir à une expertise spécialisée** : les diagnostics (sanitaires, structurels, écologiques) doivent être réalisés par des professionnels qualifiés.
3. **Privilégier la conservation lorsque cela est possible** : le maintien des arbres existants, en particulier des sujets anciens, doit être favorisé en raison de leur valeur irremplaçable à court terme.
4. **Encadrer strictement les décisions d'abattage** : l'abattage doit rester une solution de dernier recours, accompagnée, le cas échéant, de mesures compensatoires adaptées (replantation, gestion différenciée).
5. **Développer des stratégies de renouvellement progressif** : afin d'assurer la pérennité des ensembles arborés, des plantations anticipées doivent être planifiées.
6. **Intégrer les arbres dans les projets d'aménagement** : les travaux à proximité doivent être conçus en tenant compte des contraintes biologiques et patrimoniales des arbres.
7. **Favoriser la concertation et la transparence** : l'implication des parties prenantes (experts, autorités, citoyens) permet de réduire les divergences et d'améliorer la qualité des décisions.

En conclusion, la gestion des arbres patrimoniaux ne peut relever de solutions standardisées. Chaque arbre, chaque site et chaque situation présentent des spécificités qui nécessitent une évaluation approfondie et contextualisée. Ainsi, **l'analyse au cas par cas du sujet concerné et de son contexte spécifique doit être érigée en principe fondamental**, seule à même de garantir des décisions équilibrées, respectueuses à la fois du patrimoine, de la nature et des usages contemporains.